

La ligne du CN avantageuse

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu présente le singulier avantage d'être desservie par deux chemins de fer, celui du CP et celui du CN. C'est déjà ça d'acquis.

Dans sa conférence, le président-directeur général de l'AMT, Joël Gauthier, a mis cette caractéristique en évidence. Dans d'autres localités, notamment à Saint-Jérôme, il a fallu reconstruire un tronçon. Par ailleurs, la voie du CN a l'avantage d'être utilisée par le service américain Amtrak, ce qui implique que la voie répond aux normes du transport de passagers.

Dans sa conférence, M. Gauthier n'a pas voulu prendre partie pour une route ou l'autre, avouant toutefois que l'AMT avait déjà une opinion sur ces alternatives. En entrevue, ses réponses permettent toutefois de déceler un avantage pour le CN.

Pour établir une liaison de banlieue, les coûts d'immobilisation les plus élevés sont l'acquisition du matériel roulant (actuellement autour de 32 millions par rame) et la mise à niveau de la voie, ce qui inclut les rails, la signalisation et les barrières. Ce n'est pas parce qu'une voie est utilisée quotidiennement pour le fret qu'elle répond aux normes pour les passagers.

La ligne du CP se rend jusqu'à Delson. Il manque 20 kilomètres à mettre à niveau pour rejoindre Saint-Jean. Celle du CN représente un prolongement de 41 kilomètres, mais elle répond vraisemblablement déjà aux normes. Par ailleurs, l'expérience montre qu'il y a un lien direct entre la rentabilité d'une ligne et la taille de la population qu'elle dessert.

La ligne du CP traverse Saint-Philippe avant d'arriver à Candiac. Elle passe ensuite par Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine avant de franchir le fleuve. La ligne du CN, elle, passe par La Prairie, Brossard, Saint-Hubert et Saint-Lambert. La différence de population n'est pas mince.

Par ailleurs, il serait possible d'établir la gare sur la ligne du CP pour ensuite prendre la voie du CN par un aiguillage qui est déjà en place. Le terminal pourrait par exemple être établi sur le site de l'ancienne usine Singer, où il y a un potentiel de développement urbain intéressant. Pour sa part, M. Gauthier, qui visiblement connaît bien le territoire, croit pertinent d'établir une station à proximité du chemin Grand-Bernier, sur le territoire de Saint-Luc. Dans le cas de la ligne du CN, Saint-Jean dispose déjà du terrain nécessaire.